

Conseil municipal
6ème délibération : 28/09/2020

L'an deux mille vingt, le vingt huit Septembre, le Conseil municipal de la commune de Trésilley s'est réuni après convocation légale, sous la présidence de M. Emmanuel FLEUROT, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mmes Sandrine GELOSO, Magali HILAIRE-GINDRO, Bénédicte MONTEILHET, Olivier MAURAND, Olivier NOIR, Ludovic BOULLAULT, Emmanuel FLEUROT, Romain POLIO, Paul CRETIN (P.P à Sébastien BINETRUY), Pierre BRONGNIART, Sébastien BINETRUY.

Secrétaire : Madame Magali HILAIRE-GINDRO

Ordre du jour :

- **AVANCEE DU PROJET D'AMENAGEMENT DU VILLAGE :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à demander toutes les subventions concernant ces travaux, à démarrer la maîtrise d'œuvre (devis avec honoraires de 5 % du montant des travaux) et à signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre ce dossier.

Une réunion publique de présentation sécurisation et aménagement de la R.D et consultation sera programmée le **VENDREDI 9 OCTOBRE 2020 à 20 H 00** à la salle de convivialité (Port du masque obligatoire)- Affichage – Facebook – Site Internet – distribution dans les boîtes aux lettres.

- **INTERVENTION DU SDIS :**

A prévoir panneau de signalisation de la réserve d'eau et la défense d'incendie du village Poteau incendie sur la RD 5 pour couvrir Rue de Seuchot et bas du village.
Réparation porte de la réserve à incendie.

- **COURRIER DE M. COTE DERNIER :**

Monsieur Olivier MAURAND contact le Géomètre M. LIMAGNE pour retrouver ou refaire les documents administratifs d'arpentage manquant.

- **LOCATION LOGEMENT COMMUNAL :**

Le Conseil Municipal décide de louer à compter du 27/07/2020 à Madame Candice DEMANY le logement communal situé eu dessus de la mairie.
Le loyer mensuelle sera de 340 €, le loyer des charges sera de 40 €, révisable avec variation pour le chauffage.
Une caution équivalente à un mois de loyer soit 340 € sera demandé à la locataire.
Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette location.

Suite à la vérification de l'état des lieux le remboursement de la caution soit 340 € sera remboursé à Madame TISSERAND Charlotte (ancienne locataire).
Adoptée avec 0 contre, 4 abstention et 6 voix pour.

- **REFECTION RUE DE SEUCHOT :**

La réfection de la Rue de Seuchot sera intégrer dans le projet d'aménagement du village (2 jours de rebouchage de trous et réfection de la chaussée et du point à temps dès que possible).

- **ACHAT BOIS :**

Droit de préemption sur les parcelles cimetièrre et au bout de la Goutte dont 2 propriétaires ne veulent plus vendre. On poursuit la démarche avec l'achat des parcelles à vendre ou échange si possible sur les autres non cessibles.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- Capture et stérilisation de 3 chattes sans suite, la responsabilité des propriétaires est de mise.
- Publication sur les panneaux d'affichage de règle de vie (brûlage, horaire bruits).

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.